

### Étape 1

### Détermination du type d'établissement

Ce guide ne concerne que les établissements équipés de SSI Catégorie C, D ou E associés à des EA 4, 3, 2b. Pour des établissements équipés de SSI Catégorie A et B, veuillez consulter un de nos commerciaux Eaton.



1ère étape : Déterminer le type d'établissement selon son type d'activité

Type L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions ou à usages multiples
Type M : Magasins, centres commerciaux
Type N : Restaurants, débits de boissons
Type P : Salles de danses, salle de jeux
Type R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
Type S : Bibliothèques, centre de documentation
Type T: Halls, salle d'exposition
Type U : Établissements de soins
☐ <b>Type V</b> : Établissements de culte
Type W : Administrations, banques, bureaux
Type X : Établissements sportifs couverts
Type Y: Musées
Type CTS : Chapiteaux, tentes et structures
Type EF : Établissements flottants
Type GA : Gares aériennes, souterraines ou mixtes
Type REF : Refuges de montagne
Type ERT : Usines, atelier, bureaux
Type PS : Parcs de stationnement couverts
Type FL: Logements, foyers, maisons de repos
Type PA : Établissements de plein air
Type OA: Hôtels - restaurant d'altitude

Souil maximum

### Détermination de la catégorie d'effectif de l'établissement

**2**ème étape : Une fois le type d'établissement identifié, il faut ensuite déterminer la catégorie selon l'effectif :

1) Si effectif > 301 personnes, alors l'établissemnt est de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie.	<b>2)</b> Si effectif < 300 personnes, alors l'établissement est de 4 <sup>ème</sup> catégorie ou 5 <sup>ème</sup> catégorie.
<ul> <li>☐ 1ère catégorie : effectif supérieur à 1500 personnes.</li> <li>☐ 2ème catégorie : effectif compris entre 701 et 1500 personnes.</li> <li>☐ 3ème catégorie : effectif compris entre 301 et 700 personnes.</li> </ul>	<ul> <li>4ème catégorie: les établissements dans lesquels l'effectif est de moins de 301 personnes, à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie.</li> <li>5ème catégorie: les établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre fixé par le règlement de sécurité.</li> </ul>

Pour les établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie, seul l'effectif du public est pris en compte et son classement en 5<sup>ème</sup> catégorie intervient lorsque cet effectif ne dépasse aucune des limites indiquées dans le seuil maximum du tableau ci-dessous :

Туре	Établissements assujettis	Calcul de l'effectif		maximur 5ème ca	
,,	,		S / Sol	Étages	Tous les niveaux
	Salles d'auditions, de conférences, de réunions Salles réservées aux associations Salles de quartier	nombre de personnes par sièges ou places numérotées (X)     pour les bancs : 1 personne / 0,5 m. linéaire (X)     personnes debout : 3 personnes / m²	100	-	200
	Salles de projections, de spectacles	• personnes stationnant (promenoirs, file d'attente) : 5 personnes / m. linéaire (X)	20	-	50
L	Cabarets	• 4 personnes / 3 m² de salle déduction faite des estrades et aménagements fixes	20	-	50
	Salles polyvalentes à dominante sportive Salles polyvalentes non classées type X	• 1 personne / m² de la surface totale de la salle	20	-	50
	Salles de réunions multimedia	• 1 personne / m² de la surface totale de la salle	100	-	200
M	Magasins de vente	<ul> <li>RdC: 2 personnes / m²</li> <li>S/Sol et 1er étage: 1 personne / m²</li> <li>2ème étage: 1 personne / 2 m²</li> <li>étages supérieurs: 1 personne / 5 m²</li> <li>La surface réelle prise en compte est celle déclarée par l'exploitant ou égale au 1/3 de la surface réservée au public</li> </ul>	100	100	200
	Centres commerciaux	<ul> <li>mails: 1 personne / 5 m²</li> <li>locaux de vente &gt; 300 m²: mêmes dispositions que magasins de vente</li> <li>locaux de vente &lt; 300 m²: 1 personne / 2 m² sur 1/3 de la surface réservée au public</li> </ul>	100	100	200
N	Restaurants, cafés, brasseries, Débits de boissons, bars etc	<ul> <li>zones à restauration assise: 1 personne / m²</li> <li>zones à restauration debout: 2 personnes / m²</li> <li>files d'attente: 3 personnes / m²</li> </ul> Déduction faite des estrades des musiciens et des aménagements fixes autres que tables et sièges	100	200	200
Р	Salles de danse, bals, dancing Salles de jeux	<ul> <li>4 personnes / 3 m² de salle déduction faite des estrades, des musiciens et des aménagements fixes autres que tables et sièges</li> </ul>	20	100	120
	Établissements d'enseignement Internats primaires et secondaires Collectifs des résidences universitaires	Déterminé par déclaration du maître d'ouvrage ou du chef d'Établissements	100	100	200
R	Écoles maternelles, crèches, garderies		Inter dit	1	100
	Internats Colonies de vacances	• au plus RdC avec 2 étages • plus de 2 étages sur RdC	-	-	20 30 20
S	Bibliothèques Centres de documentation	• déterminé par la déclaration du maître d'ouvrage ou du chef d'Établissements	100	100	200
Т	Halls Salles d'exposition	• temporaire : 1 personne / m² de la surface totale d'accès au public • permanent : biens d'équipement volumineux (voitures, bateaux,) 1 personne / 9 m²	100	100	200
	Établissements de soins	<ul> <li>malades: 1 personne pour 1 lit</li> <li>personnel: 1 personne pour 3 lits</li> <li>visiteurs: 1 personne pour 1 lit</li> </ul>	-	-	20 lits
U	Établissements spécialisés (handicapés, personnes âgées, pouponnières,)	malades: 1 personne pour 1 lit     personnel: 1 personne pour 3 lits     visiteurs: 1 personne pour 2 lits	-	-	20 lits
		8 personnes par poste de consultation	-	-	100
V	Établissements de culte	• 1 personne par siège ou 1 personne par 0,50 m de banc • 2 personnes / m² de la surface réservée aux fidèles	100	200	300
W	Administrations Banques, bureaux	<ul> <li>déterminé par la déclaration du maître d'ouvrage ou à défaut :</li> <li>1 personne pour 10 m² de locaux aménagés pour recevoir le public</li> <li>1 personne pour 100 m² de surface de planchers</li> </ul>	100	100	200
Х	Établissements sportifs couverts	déterminé par la déclaration du maître d'ouvrage ou à défaut :	100	100	100
Υ	Musées	• 1 personne / 5 m² de la surface des salles accessibles au public	100	100	200
CTS	Chapiteaux, tentes et structures	• déterminé selon le type d'activité (se reporter au type d'établissement considéré)	-	-	50
	Gares aériennes	• emplacement où le public stationne (1 et 2) : 1 personne / m²	-	-	200
GA	Gares souterraines	• emplacement où le public stationne et transite (1) : 1 personne / 2 m²	-	-	-
	Gares mixtes	(2) : déterminé par l'exploitant			-
EF	Établissements flottants	• déterminé selon le type d'exploitation de l'établissement disposition applicable > 12 personnes	-	-	-

#### **Exemples**

- Un gymnase pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes est un établissement de type L et de 3 eme catégorie.
- Un magasin pouvant accueillir moins de 300 personnes est un établissement de type M et de 4 eme catégorie.

Si son effectif total ne dépasse pas 200 personnes (100 personnes par étage et 100 personnes au sous-sol), alors il rentre dans la 5ªme catégorie.

### Étape 3

### Détermination du type de Système de Sécurité Incendie (SSI) et d'Equipement d'Alarme (EA)

3<sup>ème</sup> étape : Une fois la catégorie de l'établissement définie, vous serez en mesure de connaître les types de SSI et les Équipements d'Alarme à installer :

1	2	3	4	5	S.S.I.	E.A.	Établissemen
							ranii226iii6U
					A	1	CTS
					C, D ou E*	2b	
					E*	3	CTS (Structure à ét
					*	4	
					-	4	EF (Avec locaux à s
					В	2a	
					C, D ou E	2b	
					-	3	EF (Autres établisse
					-	4	
					-	3	CA (Drágonication)
					-	4	GA (Préconisation)
					А	1	0A
					В	2a	
					C, D ou E	2b	PA
					s.sol C. D ou	E 3 s.sol 2b	
					-	4	
					А	1	* SSI de catégo ou une fosse
					В	2a	adossés fixes
					C, D ou E	2b	
					-	4	
					-	2b	
					-	4	
					A	1	<b>Attention!</b> 2 pour la 1ère cat
					В		personnes).
					-	2b	
					-	4	
					В		
							Exemple :
					-		Un centre cor
					_		un établissem
							Un équipeme
							É4-blissesses
					C,D ou L		Établissemen
					-		M
						B C, D ou E  A B C, D ou E  - A B C, D ou E  B B	B 2a C, D ou E 2b  - 3 - 4  A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 A 1 B 2a C, D ou E 2b  - 4 C, D ou E 2b C, D ou E 2b C, D ou E 2b - 4 C, D ou E 2b - 3 - 4 C, D ou E 2b - 3 - 4 C, D ou E 2b - 3 - 4 C, D ou E 2b - 3 - 4 - 3 - 4 - 3 - 4 - 3 - 4 - 2a - 4 - 2a - 4

<b>4</b>	Cat	_		_	_		
Établissement	_1	2	3	4	5	S.S.I.	E.A.
CTS						-	4 conseillé
UIS						-	-
OTC (Ct						-	3
CTS (Structure à étage)						-	-
FF (Avec lessury à semmeil)						А	1
EF (Avec locaux à sommeil)						-	-
						-	2b
EF (Autres établissements)						-	3
						-	-
CA (D-fiti)						-	1 à 2b
GA (Préconisation)						-	4
0A						А	1
PA						Pour les locau se conformer a établissement leur activité	

<sup>\*</sup> SSI de catégorie A dans les établissements comportant des dessous ou une fosse technique et dans certains cas d'espaces scéniques adossés fixes.

**Attention!** 2 types d'établissements (L et T) ont une distinction pour la 1ère catégorie ( > 3000 personnes et entre 1500 et 3000 personnes).

Un centre commercial (type M) pouvant accueillir 600 personnes est un établissement de 3ème catégorie.

Un équipement d'alarme de type 3 devra alors être installé.

Catégorie						
1	2	3	4	5	S.S.I.	E.A.
					В	2a
					C, D ou E	2b
					-	3
					-	4
	_	_	_	_	-	Catégorie           1         2         3         4         5         S.S.I.           B         C, D ou E         -         -           -         -         -         -

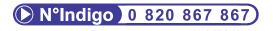








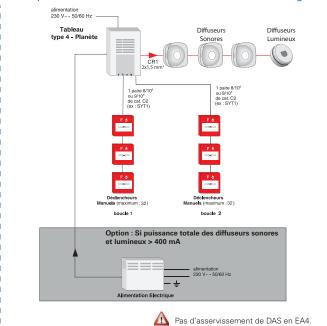
Ce guide ne concerne que les établissements équipés de SSI Catégorie C, D ou E associés à des EA 4, 3, 2b. Pour des établissements équipés de SSI Catégorie A et B, veuillez consulter un de nos commerciaux Eaton.



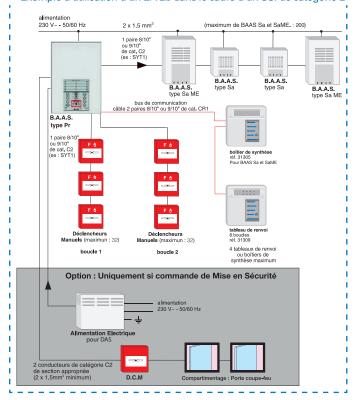
# Équipements de type SSI C, D, E, associés à un équipement d'alarme de type 4, 3, 2b

Schémas de principe pour équipement d'alarme de type 4, 3, 2b :

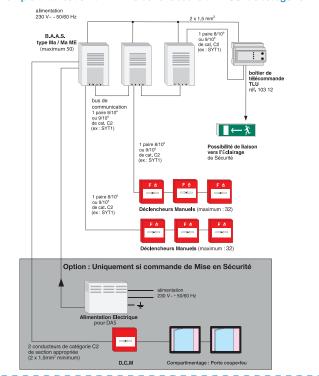
• Exemple d'utilisation d'un EA 4 dans le cadre d'un SSI de catégorie E



Exemple d'utilisation d'un EA 2b dans le cadre d'un SSI de catégorie E



• Exemple d'utilisation d'un EA 3 dans le cadre d'un SSI de catégorie E



#### Lexique:

EA type 4 : Équipement d'Alarme de type 4

BAAL: Blocs Autonomes d'Alarmes Lumineux

BAAS: Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores

BAASL: Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores Lumineux

BAAS Pr : Bloc Autonome d'Alarme Sonore Principal

BAAS Sa: Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores Satellites

BAAS SaMe: Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores Satellites à

Messages Enregistrés

BAAS Ma: Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores Manuels

BAAS MaMe : Blocs Autonomes d'Alarmes Sonores Manuels

Messages Enregistrés

DS: Diffuseur Sonore

DM: Déclencheur Manuel

DAS: Dispositif Actionné de Sécurité

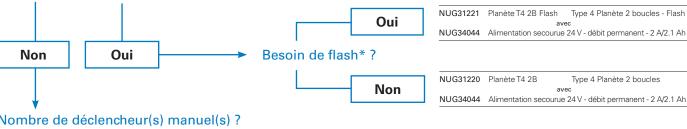
DCM: Dispositif de Commande Manuelle

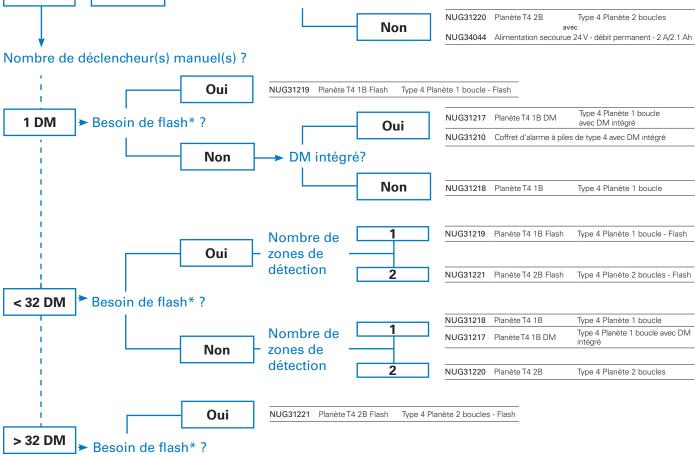
### Équipement d'Alarme de type 4



Pas d'asservissement de DAS en EA4.







Non NUG31220 Planète T4 2B Type 4 Planète 2 boucles \* Flash intégré à la centrale



#### Tableaux type 4 Planète - 1 ou 2 boucles

NUG31218	Planète T4 1B	Type 4 Planète 1 boucle
NUG31219	Planète T4 1B Flash	Type 4 Planète 1 boucle - Flash
NUG31220	Planète T4 2B	Type 4 Planète 2 boucles
NUG31221	Planète T4 2B Flash	Type 4 Planète 2 boucles - Flash



NUG31217	Planète T4 1B DM	Type 4 Planète 1 boucle avec DM



#### Kit Valisette type 4 Planète

1 boucle avec DM

NUG30998	Kit Type 4	Kit valisette - Type 4 - 1 boucle



#### Périphériques associés



NUG30316	Déclencheur Manuel saillie à membrane déformable
NUG30325	Déclencheur Manuel saillie à membrane déformable avec voyant
NUG30081	Sachet de 1 clapet de protection



NUG30450	DSB 3000	Sirène Classe B - 10 V à 60 V -10 mA max
NUG30451	DSME 3000	Diffuseur Sonore à Message Enregistré



NUG30492	Solista LX Mural	Diffuseur Lumineux LED rouge
NUG30493	Solista LX Plafond	Diffuseur Lumineux LED rouge
NUG30495	DSAB3000 - LX R	Diffuseur Sonore et Lumineux IP65 (LED rouge)
NUG30496	DSB3000 - LX S	Diffuseur Sonore et Lumineux (LED rouge)

Penser à ajouter le presse étoupe nylon M20 avec joint d'étanchéité 20 mm et écrou M20 sous les références CAP452002 + CAP222049 + CAP262073

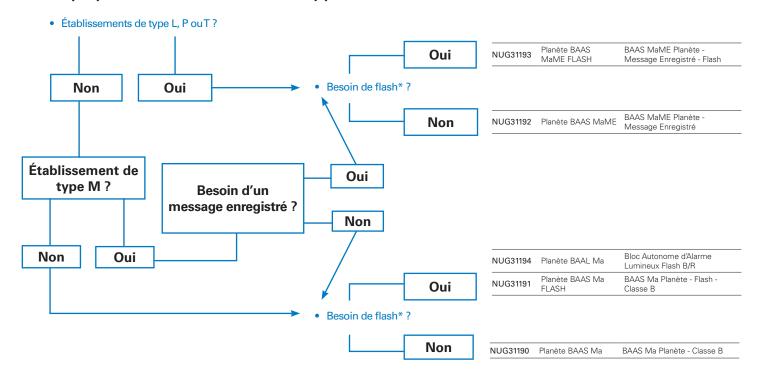


NUG30064 Grille de protection pour alarme type v4, 3 et 2b (sauf BAAS Pr et Sa)



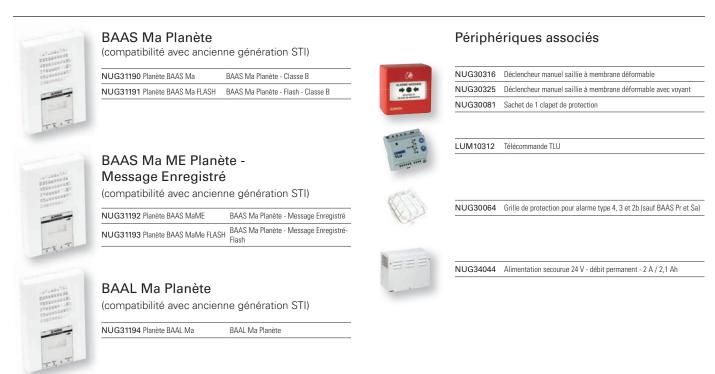
NUG34044 Alimentation secourue 24 V - débit permanent - 2 A / 2,1 Ah

### Équipement d'Alarme de type 3



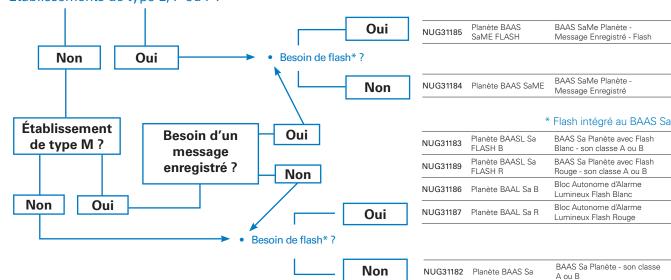
\* Flash intégré à la centrale

- La télécommande TLU LUM10312 est obligatoire sur une installation de Type 3. Elle doit être raccordée sur le BAAS en tête de ligne.
- Nombre de BAAS par bus limité à 50.
- Si commande de mise en sécurité (compartimentage : portes coupe feu, issues de secours...), il sera nécessaire d'ajouter une alimentation secourue NUG34044.
- Si installation mixte BAAS Ma/MaMe, le BAAS principal doit être obligatoirement MaMe.

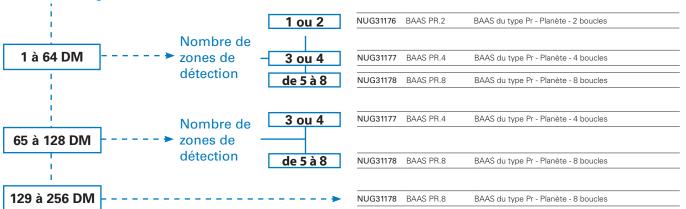


### Équipement d'Alarme de type 2b

Établissements de type L, P ou T?



2. Tableau de gestion : Nombre de déclencheur(s) manuel(s) ?

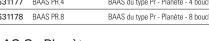


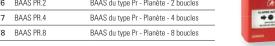
- Nombre de BAAS(L) Sa par contact de BAAS Pr limité à 200.
- Si plus de 50 BAAS Sa, il faut un BAAS SaME en tête et fin de ligne.
- Si commande de mise en sécurité (compartimentage : portes coupe feu, issues de secours...), il sera nécessaire d'ajouter une alimentation secourue NUG34044.
- Si installation mixte BAAS Sa/SaMe, il faut impérativement un BAAS SaMe en tête et fin de ligne.



#### **BAAS Pr**

NUG31176	BAAS PR.2	BAAS du type Pr - Planète - 2 boucles
NUG31177	BAAS PR.4	BAAS du type Pr - Planète - 4 boucles
NUG31178	BAAS PR.8	BAAS du type Pr - Planète - 8 boucles





#### BAAS Sa Planète

(compatibilité avec ancienne génération)

NUG31182	Planète BAAS Sa	BAAS Sa Planète - son classe A ou B
NUG31183	Planète BAASL Sa FLASH B	BAAS Sa Planète avec Flash Blanc - son classe A ou B
NUG31189	Planète BAASL Sa FLASH R	BAAS Sa Planète avec Flash Rouge - son classe A ou B
NI IG31188		Casquette conférant un IP22 au RAAS Sa



NUG31186	Planète BAAL Sa B	Bloc Autonome d'Alarme Lumineux Flash Blanc
NUG31187	Planète BAAL Sa R	Bloc Autonome d'Alarme Lumineux Flash Rouge

### BAAS Sa ME Planète -Message Enregistré

(compatibilité avec ancienne génération STI)

NUG31184	Planète BAAS SaME	BAAS SaME Planète - Message Enregistré
NUG31185	Planète BAAS SaME FLASH	BAAS SaMe Planète avec Flash - Message Enregistré



#### Périphériques associés

NUG30316	Déclencheur manuel saillie à membrane déformable
NUG30325	Déclencheur manuel saillie à membrane déformable avec voyant
NUG30081	Sachet de 1 clapet de protection



NUG31305	Tableau de synthèse
NUG31309	Tableau de renvoi 8 boucles



NUG30064	Grille de protection pour alarme type 4, 3 et 2b (sauf BAAS Pr et Sa)
NUG30072	Grille de protection pour BAAS Sa



NUG34044 Alimentation secourue 24 V - débit permanent - 2 A / 2,1 Ah





## Venez découvrir Eaton aujourd'hui.

### Powering business worldwide

Eaton est une société de gestion de l'énergie. Nous aidons nos clients du monde entier à gérer l'énergie dont ils ont besoin pour leurs bâtiments, leurs avions, leurs camions, leurs automobiles, leurs machines et leurs entreprises.

Nos technologies innovantes permettent à nos clients d'utiliser l'énergie électrique, hydraulique et mécanique de façon plus fiable, plus sûre et plus écologique.

Nous proposons des solutions intégrées qui aident à rendre l'énergie, sous toutes ses formes, plus facile à utiliser et plus accessible.

En 2016, le chiffre d'affaires d'Eaton a atteint 19,7 milliards de dollars. L'entreprise emploie environ 100 000 personnes et vend ses produits dans plus de 175 pays.

Eaton.com



Notes



- Formation Niveau Alarme Incendie Modulable (NAIM)
- Formation pour acquérir les bases essentielles afin de comprendre et installer un équipement d'alarme de la Type 4 à la Type 2b
- Durée : Modulable de 1 à 3 jours
- Nos formations peuvent être intégrées dans le plan de formation de votre entreprise
- Catalogue formation disponible sur www.cooperfrance.com

Eaton est une entreprise spécialisée dans la gestion de l'énergie avec un chiffre d'affaires s'élevant à 19,7 milliards de dollars pour l'année 2016. Eaton propose des solutions à faible consommation d'énergie qui aident ses clients à gérer efficacement les énergies électriques, hydrauliques et mécaniques, de façon plus économique, plus durable et plus sûre. Eaton emploie près de 95 000 personnes et commercialise ses produits dans plus de 175 pays.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.eaton.com

Eaton Cooper Sécurité SAS PEE II - rue Beethoven 63204 Riom, France Tél. 0 820 867 867 (0.118 euros/min)

Fax. 0 820 888 526

**Eaton Industries Manufacturing GmbH** Electrical Sector EMEA

Route de la Longeraie 7 1110 Morges, Switzerland Eaton.eu

© 2017 Eaton Tous droits réservés Imprimé en Mars 2017

Référence: XFI 5000200

Les caractéristiques indiquées dans le présent document peuvent être modifiées à tout moment pour des raisons techniques, normatives, réglementaires ou économiques. Elles ne constituent en aucun cas un engagement de Eaton. Ce document est un guide qui ne libère pas des vérifications de conformité avec la réglementation en vigueur.

Photos non contractuelles. Photos: Getty images / Fotolia / Eaton / Garlaschi

Eaton est une marque déposée.

Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

